

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Cynthia Bergeron	Numéro de permis 2013228	Date d'inspection Le 14 février 2023	
Nom de l'établissement Garderie chez Cyn		Numéro de téléphone (506) 284-3280	
Adresse 114 chemin Rang 7 & 8 Kedgwick NB E8B 1W1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	03 mars 2023	
Commentaires : La vérification de casier judiciaire et des antécédents auprès de personnes vulnérables doit être refait pour un remplaçant. Une preuve devra être envoyée à l'inspectrice et une copie doit être ajoutée au dossier.			

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le ratio est respecté lors de l'inspection de renouvellement. - Discussions avec l'exploitante concernant les preuves de vaccins, le changement de couche et les vérifications des employés. - Observations: Les enfants terminaient un bricolage, ont fait des jeux libres, ont mangé leur diner et ont fait leur sieste.
--

original signé par
Janel Aubut

Le 14 février 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Cynthia Bergeron

Le 14 février 2023

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date